



Dossier de presse et informations contextuelles

Date :

9 octobre 2020

Initiative populaire fédérale « Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre » : le Conseil fédéral et le Parlement recommandent de rejeter l'initiative

Le 29 novembre 2020, le peuple suisse se prononcera sur l'initiative populaire « Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre ». Celle-ci demande d'imposer une vaste interdiction de financement à la Banque nationale suisse (BNS), à l'AVS/AI, aux caisses de pension et aux fondations. Le Conseil fédéral et le Parlement recommandent de rejeter l'initiative. S'il est bien dans l'intérêt de la Suisse que le monde devienne plus pacifique, l'initiative ne permettrait pas d'atteindre cet objectif. Elle porterait préjudice à la place économique et financière du pays et mettrait en péril les rentes de vieillesse, ce qui aurait des conséquences négatives sur la compétitivité de nombreuses entreprises, sur les emplois qu'elles créent et sur notre prévoyance vieillesse.

En Suisse, de nombreuses entreprises participent à la chaîne de valeur de la fabrication de matériel de guerre. Pour exercer leurs activités, elles sont tributaires des crédits que leur accordent les banques suisses. Bon nombre d'établissements financiers, de caisses de pension, d'assurances et de fondations détiennent des actions dans des entreprises d'armement suisses et étrangères, car beaucoup de ces entreprises font partie des fonds d'actions les plus répandus.

Comme dans d'autres pays, la liberté économique de l'industrie de l'armement suisse est déjà limitée. La production et l'exportation de matériel de guerre, en particulier, sont soumises à autorisation. En Suisse, les armes prohibées par la communauté internationale, c'est-à-dire les armes nucléaires, biologiques et chimiques, les armes à sous-munitions et les mines antipersonnel, sont considérées comme du matériel de guerre prohibé. Elles ne peuvent être ni produites ni commercialisées. En outre, il est interdit de financer la production de telles armes. Cette interdiction de financement concerne non seulement le financement direct (comme l'allocation de crédits), mais

encore le financement indirect (comme la possession d'actions), lorsque celui-ci vise à contourner l'interdiction de financement direct.

L'initiative vise une interdiction de financement plus poussée

Le comité d'initiative entend élargir l'interdiction de financement sur deux plans. D'une part, elle ne concernerait pas uniquement les producteurs d'armes prohibées par la communauté internationale, mais tous les producteurs de matériel de guerre du monde entier, y compris de chars, de systèmes de défense aérienne, de pistolets et de pièces détachées de ces armes. D'autre part, il serait prohibé de détenir des actions dans des entreprises fabriquant du matériel de guerre et des parts de fonds contenant de telles actions. Il est difficile d'évaluer le nombre d'entreprises qui seraient touchées. Si l'initiative était adoptée, il faudrait procéder à un examen au cas par cas.

Lockheed Martin (États-Unis), Boeing (États-Unis), BAE Systems (Royaume-Uni), Raytheon (États-Unis), Northrop Grumman (États-Unis), General Dynamics (États-Unis), Airbus (Union européenne), Leonardo (Italie), Thales (France), United Aircraft (Russie), Rolls-Royce (Royaume-Uni), General Electric (États-Unis), Mitsubishi Heavy Industries (Japon) et Rheinmetall (Allemagne) font partie des plus grandes entreprises d'armement au monde. L'interdiction de financement pourrait néanmoins concerner bien plus d'entreprises que cela, puisque l'initiative considère que toutes les entreprises dont plus de 5 % du chiffre d'affaires provient de la fabrication de matériel de guerre sont des producteurs de matériel de guerre. De même, par « matériel de guerre », elle désigne tant les armes et systèmes d'armes que des éléments d'assemblage et pièces détachées. Ainsi, de nombreux sous-traitants des géants de l'armement seraient touchés par l'interdiction. En Suisse, il s'agirait pour la plupart d'entreprises appartenant à l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux (industrie MEM). Plusieurs PME de cette branche produisent principalement des biens civils, mais approvisionnent en parallèle des entreprises d'armement.

L'initiative demande en outre au Conseil fédéral de s'engager pour une interdiction de financement par les banques et les assurances dans le monde entier. Les conséquences sur les banques et assurances en Suisse dépendraient de la mise en œuvre de l'initiative. Étant donné que la Suisse serait probablement la seule à mettre en place une interdiction de ce type, car elle ne peut forcer les autres pays à instaurer une interdiction de financement, l'impact sur les banques suisses serait considérable. Contrairement à leurs concurrentes étrangères, selon la manière dont l'interdiction serait appliquée, elles ne seraient plus autorisées à proposer à leurs clients une certaine partie des fonds d'actions de renommée internationale et d'autres produits financiers semblables.

Une initiative qui entend empêcher les guerres et les déplacements forcés de populations

Le comité d'initiative espère que l'interdiction d'investissement dans les producteurs de matériel de guerre qui concernerait la BNS, les fondations suisses, l'AVS/AI et les 1562 caisses de pension du pays provoquera une baisse de la production d'armes dans le monde. D'après lui, le fait que ces acteurs financiers seraient dans l'obligation de se défaire de toute action dans un producteur de matériel de guerre et de tout

fonds contenant une telle action permettrait de réduire les capitaux alimentant la fabrication d'armes. Les auteurs de l'initiative affirment que la baisse du nombre d'armes en circulation aura un effet bénéfique sur les conflits et les causes de déplacement forcé.

Le comité d'initiative promet un monde plus sûr, plus de transparence et une meilleure rente de vieillesse

Le comité d'initiative estime qu'en finançant les producteurs de matériel de guerre la Suisse sape ses propres efforts de promotion de la paix dans le monde. Selon lui, des établissements financiers suisses tels que la BNS ou les caisses de pension investissent chaque année des milliards de francs dans l'industrie mondiale de l'armement, finançant ainsi la production d'armes utilisées contre des êtres humains aux quatre coins de la planète. Il assure que l'initiative mettra fin à cela et permettra au secteur financier de s'engager sur une voie durable et éthique. De plus, il ajoute que l'initiative accroîtra la transparence sur la place financière suisse, où tout investissement dans des groupes d'armement sera prohibé. Enfin, les auteurs de l'initiative promettent une augmentation de la fortune de la caisse de pension à hauteur de 1000 francs par personne, un rendement supérieur pouvant, d'après eux, être atteint au moyen de placements durables.

Le Conseil fédéral et le Parlement rejettent l'initiative

L'interdiction de financement en vigueur concernant les armes prohibées par la communauté internationale constitue déjà une bonne solution. La réglementation actuelle offre à nos caisses de prévoyance et à la place financière suisse la marge de manœuvre nécessaire afin que les actifs gérés puissent être investis dans des produits financiers de renommée internationale en procédant à une large diversification et avec un faible risque de placement, même lorsque ces produits comprennent les actions de groupes tels que Boeing ou Airbus.

L'interdiction de financement internationale visée par l'initiative étant utopique, l'adoption de cette dernière n'aurait aucun impact sur la production mondiale d'armes. L'initiative serait sans effet. Par contre, les possibilités d'investissement des caisses de pension et de l'AVS/AI s'en trouveraient fortement limitées, ce qui provoquerait une hausse des frais administratifs et du risque de placement ainsi que des perspectives de rendement moindres, avec in fine un impact négatif sur les rentes de vieillesse. De même, limiter la liberté d'investissement des banques et des assurances affaiblirait la place financière suisse.

Le Conseil fédéral et le Parlement rejettent également l'initiative pour des raisons économiques et de politique de sécurité. Si les banques suisses étaient soumises à l'interdiction de financement, les PME du pays ne pourraient plus contracter de crédits bancaires dans le cas où, selon les critères stricts de l'initiative, elles seraient considérées comme des producteurs de matériel de guerre. Dans l'industrie MEM, bon nombre de PME pourraient se voir pénalisées, car une petite partie de leur activité consiste à approvisionner des entreprises d'armement. Un accès plus difficile au crédit réduirait leur capacité d'investissement. Elles perdraient ainsi en compétitivité, avec en fin de compte le risque de perdre des emplois et un savoir-faire précieux.

Une industrie axée sur la haute technologie est essentielle à la prospérité du pays. Elle permet à la Suisse d'éviter une dépendance unilatérale par rapport à l'étranger au profit d'une dépendance réciproque, étant donné que des fournisseurs suisses sont impliqués dans les chaînes de création de valeur d'entreprises d'armement étrangères.

Nulle part au monde, une interdiction de financement ne va aussi loin

Rolls-Royce, qui fabrique entre autres des réacteurs pour avions civils ou militaires, ferait probablement partie des entreprises touchées. Ses activités dans le secteur de la défense représentent environ 20 % de son chiffre d'affaires. Il serait donc interdit d'investir dans Rolls-Royce ainsi que dans tous les fonds comprenant des actions de cette société. Aucun pays au monde n'applique une interdiction de financement allant aussi loin que celle souhaitée par l'initiative.

Loin de résoudre des problèmes, l'initiative en crée

Le Conseil fédéral comprend les objectifs des auteurs de l'initiative. La promotion de la paix, la crédibilité de la politique de sécurité et de la politique extérieure, la protection de la neutralité et la lutte contre les causes de déplacements forcés comptent parmi les grands piliers de la politique extérieure de la Suisse. Cependant, une interdiction de financer les producteurs de matériel de guerre telle que l'initiative l'exige n'aurait pas d'impact sur ces objectifs. Introduire une telle interdiction en Suisse n'influerait guère sur l'offre et la demande de matériel de guerre dans le monde, si bien que l'initiative, si elle était acceptée, ne rendrait pas le monde plus pacifique et ne réduirait pas les causes de déplacements forcés.

Par contre, cette interdiction aurait des incidences négatives pour la BNS, les fondations, l'AVS/AI et les caisses de pension. Soit ces institutions devraient limiter leurs investissements à une petite sélection d'entreprises qui ne risquent pas d'être touchées par l'interdiction de financement, soit elles devraient contrôler chaque année le chiffre d'affaires réalisé par des milliers d'entreprises en vendant du matériel de guerre. Dans le premier cas, les risques de placement seraient considérablement accrus en raison d'une diversification insuffisante ; dans le second cas, la charge administrative serait nettement plus élevée, faisant exploser les coûts. L'initiative remet par ailleurs en question l'indépendance de la BNS et pourrait constituer un précédent pour d'autres exigences comparables relatives, par exemple, au tabac, à l'énergie issue du charbon, à l'eau ou aux denrées alimentaires.

À terme, la place financière suisse pourrait également en pâtir, notamment si la mise en œuvre de l'initiative dans le secteur bancaire affectait également la gestion de fortune et si l'accès au crédit devenait plus difficile pour les entreprises suisses d'armement et leurs fournisseurs, dont de nombreuses PME de l'industrie MEM. Ces dernières pourraient donc moins investir et seraient moins compétitives par rapport à leurs concurrentes à l'international. La disparition du savoir-faire et de la capacité productive qui en découlerait affaiblirait la base industrielle critique pour la politique de sécurité, ce qui risquerait in fine de renforcer la dépendance de l'armée, forcée de s'approvisionner à l'étranger.

L'initiative populaire « Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre » a été déposée le 21 juin 2018 munie de 104 612 signatures valables. Elle demande qu'il soit interdit à la BNS, aux fondations et aux institutions de la prévoyance publique et professionnelle de financer les producteurs de matériel de guerre. L'initiative prévoit en outre que la Confédération s'engage sur les plans national et international en faveur de la mise en place de conditions analogues applicables aux banques et aux assurances. Selon la disposition constitutionnelle proposée, sont réputées producteurs de matériel de guerre les entreprises dont plus de 5 % du chiffre d'affaires annuel provient de la production de matériel de guerre. Les équipements de déminage humanitaire ainsi que les armes de chasse et de sport, ainsi que leurs munitions, sont explicitement exclus de l'interdiction de financement. Par « financement d'un producteur de matériel de guerre », le texte de l'initiative entend le fait de lui octroyer un crédit, un prêt, une donation ou un avantage financier comparable, de prendre une participation dans la société, par exemple en achetant des actions ou des titres, et d'acquérir des parts de certains produits financiers, tels que les placements collectifs de capitaux et les produits structurés qui contiennent des parts de producteurs de matériel de guerre.